
POLITIQUE DE L'EAU

Document cadre

Préambule

L'eau est indispensable à la vie humaine et au fonctionnement des écosystèmes terrestres.

La gestion de l'eau en France

L'importance d'assurer la salubrité et la sécurité de ce bien précieux s'est très tôt traduite dans la législation française (loi du 8 avril 1898). Cette vision hygiéniste quant à l'alimentation en eau potable et à la collecte des eaux usées s'est enrichie dans les textes, et plus récemment dans les faits, d'une vision environnementale de protection de la nature et des milieux aquatiques (loi du 10 avril 1976, loi sur l'eau du 3 juin 1992, directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000).

L'évolution réglementaire accompagne ainsi un changement de paradigme, portant dorénavant la gestion durable de l'eau à l'échelle du « grand cycle de l'eau », ce mouvement perpétuel de l'eau sous ses différents états (eau de mer devenant précipitations puis eau de surface dans les cours d'eaux, eau profonde dans les nappes et redevenant eau de mer).

Le XXI^{ème} siècle poursuit cette révolution des enjeux de la gestion de l'eau, avec le renforcement de l'association des citoyens dans la gestion des services de l'eau et du droit à l'accès à l'eau pour tous.

La directive cadre sur l'eau énonce ainsi l'obligation pour les Etats membres « d'encourager la participation active de toutes les parties concernées à la mise en oeuvre de la directive ... », qui au-delà de la diffusion d'information, implique un processus interactif et dynamique.

Le 30 décembre 2006, la France clarifiait avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques son droit à l'eau : « L'eau est un bien commun, public, vital, précieux, inaliénable mais altéré et donc menacé. L'usage de l'eau appartient à tous. Chaque personne physique, pour son alimentation, pour son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables pour tous ».

Si les acteurs de l'eau prennent aujourd'hui de plus en plus en compte ces préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance, ils doivent également s'organiser pour s'adapter aux perturbations du grand cycle de l'eau par le changement climatique. « Le réchauffement du système climatique est sans équivoque » (Rapport de synthèse du GIEC, 2007).

Selon le plan national d'adaptation au changement climatique, le réchauffement pourrait se traduire par une élévation des températures entre 0,5° et 1,5°C aux horizons 2030 et 2050, avec une hausse des phénomènes de canicule et une baisse du nombre de jours de grand froid. Le Sud-Ouest de la France serait la région la plus touchée par la diminution des précipitations au printemps et en été. La France serait également marquée par l'augmentation de la durée des sécheresses estivales. Une première étude indique enfin une forte diminution des débits moyens en été et en automne, et des étiages plus précoces et plus sévères.

Le contexte de l'agglomération bordelaise

L'histoire de Bordeaux est intimement liée à l'eau. L'agglomération bordelaise s'est développée grâce à la Garonne - au XVIII^{ème} siècle Bordeaux était le premier port de France - et à l'importante présence de l'eau sur son territoire, que ce soient la multitude de cours d'eaux qui la traversent, ses zones humides, ou ses ressources en eau d'une excellente qualité. L'eau a également façonné son développement urbain. Un quart de sa superficie, soit 13 500 hectares en bordure du fleuve, sont situés en dessous des plus hautes eaux de la Garonne, et sont ainsi restés à l'écart de toute construction.

Depuis sa création en 1968, la Communauté urbaine de Bordeaux est compétente en matière d'eau et d'assainissement. La distinction entre service de l'eau et service de l'assainissement est historique. Le service change de nature lorsqu'il transite par l'utilisateur alors qu'il s'agit en fait d'un seul et même cycle. Ainsi, les deux services, même s'ils sont administrativement distincts, s'inscrivent dorénavant dans le « grand cycle de l'eau » englobant notamment les problématiques d'alimentation en eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux de temps de pluie, mais aussi de gestion de la qualité des milieux aquatiques et des zones humides.

Aujourd'hui, le service de l'eau de la Communauté urbaine de Bordeaux utilise les ressources en eaux souterraines naturellement présentes dans le sous-sol girondin. 103 points de prélèvement dont 11 sources et captages et 92 forages profonds, permettent d'exploiter les eaux issues des nappes aquifères d'une excellente qualité (51,1 Mm³ d'eau prélevée pour les 22 communes desservies par le service de l'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux en 2010). La sécurité sanitaire de l'eau distribuée étant l'une des préoccupations majeures, l'ensemble des installations assurant l'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux (3132 km de réseau d'adduction et d'alimentation, 130 stations de traitement, 49 réservoirs) est piloté et surveillé 24h sur 24h par le centre de télécontrôle AUSONE.

Le service de l'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux dessert la totalité des 27 communes communautaires. Le système d'assainissement communautaire s'est déployé historiquement de façon concentrique autour du Port de Bordeaux et de l'embouchure du Peugue (3 901 km de réseau de collecte à fin 2010). Le système d'assainissement est organisé autour de 6 bassins de collecte et de traitement des eaux usées, pour une capacité de traitement globale de 980 000 équivalents habitants.

Une partie de ce réseau est dédiée à la collecte des eaux de temps de pluie. Les inondations historiques de l'agglomération en 1982 ont conduit la Communauté à investir dans d'importants équipements de stockage (d'une capacité d'environ 2,5 Mm³), de pompage et d'évacuation des eaux de temps de pluie et à développer une politique novatrice de rétention des eaux de ruissellement à la parcelle, avec la mise en œuvre des « solutions compensatoires ». Mis en service en 1992, le centre de télécontrôle RAMSES permet de surveiller 24h sur 24 les équipements et les ouvrages d'assainissement et de piloter en temps réel leur régulation pour assurer un écoulement optimal des flux hydrauliques en cas d'intempérie. Il constitue un élément essentiel de la lutte contre les inondations de l'agglomération bordelaise.

L'eau paie l'eau, les usagers supportent par leur facture les dépenses liées à la gestion de l'eau potable et des eaux usées. La facture type (120 m³) pour les usagers des services de l'eau et

de l'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux était au 1^{er} janvier 2011 de 428 € TTC, soit 3,57€ TTC par m³. le prix unitaire des services de l'eau et de l'assainissement a connu une croissance (+1,9% par an en moyenne) légèrement supérieure à celle de l'inflation sur les 10 dernières années (+1,5% par an en moyenne).

La démarche d'élaboration de la Politique de l'Eau

Les différents chantiers menés concomitamment en 2010 et 2011 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (mode de gestion du service public de l'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, recherche de nouvelles ressources en eau, révision quinquennale du contrat de concession du service public de l'eau potable) constituaient une opportunité pour la Communauté urbaine de Bordeaux de refondre et réécrire sa Politique de l'Eau. Dans cette démarche, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité fortement associer aux réflexions les usagers, la société civile inorganisée, les associations.

Outre les nombreux débats entre les élus communautaires, plusieurs temps forts (appel à contributions, conférence citoyenne, forum ouvert, séminaires d'information, entretiens individuels, séminaire sur l'avenir des services publics urbains...) ont associé à ces réflexions les citoyens-usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement, les associations, les partenaires et les experts de l'eau.

Les enjeux de l'agglomération bordelaise

La croissance de la Communauté urbaine de Bordeaux pose la question de la préservation des ressources en eau et des zones naturelles et passe par un renforcement de la solidarité avec les territoires voisins.

La Communauté urbaine de Bordeaux dispose d'importantes infrastructures, assurant sa capacité à transporter l'eau potable, les eaux usées et les eaux de temps de pluie. Mais au-delà de la question des infrastructures, l'enjeu pour la Communauté urbaine de Bordeaux est maintenant qualitatif.

L'accompagnement de l'agglomération millionnaire devra veiller à limiter la pression de l'agglomération sur la nature pour maintenir voire améliorer la qualité des ressources en eau potable, la qualité des milieux récepteurs des eaux urbaines, la qualité du cadre de vie des habitants et la sécurité de ses habitants.

Le diagnostic réalisé par les services communautaires et cette large concertation préalable ont permis de faire ressortir trois enjeux transverses :

1. L'enjeu environnemental avec le double impératif de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le cadre du « grand cycle de l'eau » ;
2. La nécessité d'une gouvernance rénovée, autour d'une Communauté urbaine de Bordeaux assumant pleinement ses responsabilités d'autorité organisatrice : concerter à une échelle qui dépasse le territoire communautaire, pour une gestion durable des ressources et des milieux, et sur des problématiques élargies avec les citoyens-usagers et la société civile organisée, pour une gestion transparente des services ;
3. L'accompagnement du développement de l'agglomération millionnaire en donnant à l'eau sa place dans les projets de développement urbain.

Les axes de la Politique de l'Eau

Cette Politique de l'Eau affirme une nouvelle stratégie et un nouveau cycle d'actions pour les 20 ans à venir.

Elle est la synthèse des préoccupations des citoyens, partenaires et associations, exprimées dans le livre blanc, et d'une volonté communautaire forte d'assurer le développement de l'agglomération et de ses activités en harmonie avec la nature, volonté affirmée dans le projet métropolitain autour des valeurs d'une métropole « sobre, solidaire, stimulante, sensible et singulière ».

Elle s'inscrit dans le cadre politique, fixé par la délibération du 8 juillet 2011, de la perspective d'une régie publique communautaire pour l'eau et l'assainissement.

En lien avec les enjeux identifiés ci-dessus, la Politique de l'Eau s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : Préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire
- Axe 2 : Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité
- Axe 3 : Affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de la Communauté urbaine de Bordeaux en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers
- Axe 4 : Développer une gouvernance de l'eau partagée
- Axe 5 : Donner à l'eau sa place dans les projets urbains

Axe 1 : Préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire

Enjeux

Aujourd'hui, la Communauté urbaine de Bordeaux bénéficie d'une eau potable distribuée de très bonne qualité, provenant en grande partie des prélèvements dans les nappes profondes. Mais ces ressources de nappes profondes d'une excellente qualité sont une richesse fragile de notre département.

La disponibilité en eau ne fait pas aujourd'hui défaut sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux. En 2010, 51,1 M m³ ont été prélevés pour desservir les 22 communes alimentées par les 3132 km de réseau d'adduction et de distribution de la Communauté urbaine de Bordeaux¹.

Néanmoins, une pollution peut rendre inexploitable la ressource, à sa source ou pendant son transport dans les aqueducs (comme ce fut le cas pour les pollutions entre 2009 et 2011 des sources de Gamarde, de Caupian, et du captage du Thil) et ainsi réduire les capacités d'approvisionnement en eau potable de l'agglomération.

La Politique de l'Eau s'inscrit dans le projet métropolitain de préparer l'agglomération millionnaire. L'enjeu sera de diminuer la pression sur la ressource par la maîtrise des consommations et la réduction des pertes. En effet, si l'accroissement démographique et le développement des activités économiques entraînaient une surexploitation des nappes profondes, l'agglomération bordelaise et les communes du département, qui prélèvent dans les mêmes nappes, pourraient être confrontées à des difficultés d'approvisionnement en eau potable dans les années à venir.

Garantir durablement la disponibilité d'une eau potable est donc le défi de la Communauté urbaine de Bordeaux dans les vingt ans à venir pour répondre aux besoins en eau des usagers de la Communauté urbaine de Bordeaux, mais aussi des territoires voisins.

La gestion durable et équilibrée des nappes profondes et l'alimentation continue des usagers de la Communauté urbaine de Bordeaux et des territoires voisins sont d'ores et déjà deux préoccupations majeures de ces institutions qui se sont accordées sur les principes d'une solidarité territoriale. La Communauté urbaine de Bordeaux en a validé les termes dans sa délibération du 26 novembre 2010 sur les nouvelles ressources.

Ambition

La réduction des consommations, la performance du réseau et la diversification des sources de production d'eau permettront de préserver les ressources fossiles aujourd'hui fragilisées.

¹ En effet Ambarès, Artigues, Bassens et Carbon-Blanc sont alimentés par le SIAO (Syndicat d'alimentation en eau de Carbon Blanc) et Bouliac est rattaché au SIEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Bouliac, Carignan de Bordeaux, Cénac et Latresne).

La prospective en matière de consommation d'eau ou de prélèvements est particulièrement incertaine. Néanmoins, en tenant compte de l'effet de levier des actions que portera l'établissement, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage une réduction significative des consommations sur l'agglomération : soit une diminution du volume livré aux usagers² (industriels et particuliers) ramené à l'habitant de -8% en 2020 par rapport à 2010 (161 litres/ jour/ habitant en 2010, 148 litres/ jour/ habitant en 2020).

La Communauté urbaine de Bordeaux cherchera à réduire les pertes de distribution, avec l'objectif d'atteindre un indice linéaire de perte en réseau de $6 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$ en 2020 ($8,37 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$ en 2010).

La Communauté urbaine de Bordeaux ambitionne de développer les capacités de production d'eau industrielle et d'eau alternative à l'eau potable pour produire 2 M m³ d'eau industrielle en 2020 (1,48 M m³ en 2010).

Grâce à de tels efforts de la collectivité et des usagers, les volumes consommés pourraient être maîtrisés sur la Communauté urbaine de Bordeaux (42 Mm³ en 2010 – estimation de 43,5 Mm³ en 2020) et les besoins en prélèvement diminués (54 Mm³ en 2010 – estimation de 52,5 Mm³ en 2020).

Pour satisfaire les besoins de sa population, la Communauté urbaine de Bordeaux développera de nouvelles ressources à hauteur d'au moins 10 Mm³ d'ici 2020 et diminuera ses prélèvements dans les nappes profondes déjà exploitées.

Dans l'esprit du SAGE Nappes Profondes, la Communauté urbaine de Bordeaux avait fixé dans le contrat de l'eau un engagement de réduction des prélèvements dans l'Eocène Centre, soit maximum 10,9 M m³ prélevés en 2013 (valeur de référence 2005 : 13,9 Mm³). La Communauté urbaine de Bordeaux poursuivra ses efforts de meilleure gestion des nappes fragilisées (en 2020, maximum 7 Mm³ prélevés dans l'Eocène Centre ; la valeur cible pour l'Oligocène captif dénoyé sera précisée par la Communauté urbaine de Bordeaux en déclinant localement les objectifs du SAGE Nappes Profondes en cours de révision).

L'eau distribuée est d'une excellente qualité. La qualité devra être maintenue avec 100 % de conformité pour les résultats d'analyses en bactériologie et pour les paramètres physico-chimiques.

Pour obtenir de tels résultats, la Communauté urbaine de Bordeaux devra protéger les périmètres de prélèvements d'eau et atteindre en 2020 un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 100 % (66,9% en 2010).

Objectifs et actions

La disponibilité continue de l'eau, la lutte contre le gaspillage et les fuites, la recherche d'économies, le recours à de nouvelles ressources en eau, la sécurisation des ressources et le maintien de la qualité de l'eau potable distribuée aux usagers constituent les objectifs majeurs en matière d'approvisionnement en eau d'une métropole millionnaire.

Objectif 1.1 : Assurer en toute période la disponibilité en eau potable

Pour permettre un approvisionnement continu en toute saison, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

² Aussi appelé « volume livré à la clientèle » ou « volume consommé clientèle » dans les rapports d'activité

- *piloter la réalisation du schéma directeur d’approvisionnement en eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux*, pour se préparer à l’agglomération millionnaire et au changement climatique, en intégrant les économies de ressource sur son territoire et le recours à de nouvelles ressources adaptées. Ce schéma comportera une analyse des risques de vulnérabilité de la ressource en eau potable et une étude de l’opportunité de renforcer la capacité de traitement des installations existantes. Le renforcement du maillage du réseau, ainsi que la capacité de mise en distribution pour les jours de pointe seront également réexaminés. Il devra enfin fixer les lignes directrices pour entretenir et développer le patrimoine. Ce schéma sera également l’occasion de réfléchir à la rationalisation des périmètres du service de l’eau potable.

Objectif 1.2 : Favoriser les économies d’eau et limiter le gaspillage d’eau potable et les fuites

Le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux compte environ 50 % de la population du département et 70 % de ses emplois. Mobiliser les habitants et les personnes travaillant dans la Communauté urbaine de Bordeaux sur les enjeux d’une utilisation sobre de l’eau pourra peser sur les quantités d’eau prélevées afin de tendre vers les objectifs du SAGE Nappes Profondes.

Pour atteindre l’ambition de l’agglomération sobre en eau, la Communauté urbaine de Bordeaux s’engage à :

- *Porter l’exemplarité de la collectivité en termes d’économie d’eau et de lutte contre le gaspillage* (« chaque goutte compte ») et partager ces expériences en interne, avec les 27 communes, et avec les usagers, pour développer une expertise localement.

- *Réduire les fuites de la distribution d’eau potable*. La Communauté urbaine de Bordeaux saisira toute occasion pour réévaluer son niveau d’ambition quant à la performance du réseau de distribution d’eau potable (sectorisation, modulation de pression, recherche active de fuites, surveillance acoustique). L’opportunité de développer la télé-relève sera étudiée.

- *Sensibiliser les usagers des 27 communes à la lutte contre le gaspillage d’eau potable pour faire évoluer durablement les comportements*. Les modes et outils de communication seront adaptés aux différentes cibles, en particulier les scolaires. La Communauté urbaine de Bordeaux s’appuiera sur des ambassadeurs de l’eau de la Communauté urbaine de Bordeaux³ pour installer un kit d’économie d’eau chez les particuliers. L’équipement en matériels hydro-économiques des locaux publics et des entreprises sera encouragé. Cet accompagnement humain est indispensable pour faire évoluer les pratiques et capitaliser les diverses expériences.

Objectif 1.3 : Réduire les prélèvements d’eau dans les nappes profondes, en se dotant de nouvelles ressources structurantes et en favorisant le recours aux ressources alternatives

Aux 15,5 millions de m³/ an d’économie d’eau à réaliser d’ici 2013, le SAGE Nappes profondes adopté en 2003 ajoute un objectif sur le département d’environ 15 millions de m³/ an de diversification (prélèvements à substituer en particulier à la nappe de l’Eocène). Ces objectifs sont en cours de révision et engageront les acteurs girondins de l’eau jusqu’en 2021.

³ Démarche à développer en association avec les ambassadeurs du tri de la Communauté urbaine de Bordeaux

Pour réduire les prélèvements d'eau dans les nappes profondes fragilisées, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- *Substituer de nouvelles ressources à celles prélevées dans les nappes fragilisées ou vulnérables à la pression anthropique.* A travers la délibération du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a affirmé son intérêt pour les 3 projets de nouvelles ressources (projet Cénomaniens Sud Gironde, Nappe alluviale de la Garonne, Oligocène Sainte Hélène) et s'est engagée à participer à leur mise en oeuvre. La Communauté urbaine de Bordeaux assumera ainsi la maîtrise d'ouvrage d'un premier projet. A cela s'ajoute déjà plus d'1 Mm³ produit par le service d'eau industrielle de la Communauté urbaine de Bordeaux, que les industriels de la presqu'île d'Ambès substituent à leurs forages dans l'Eocène ou à leurs consommations au réseau d'eau potable.

La Communauté urbaine de Bordeaux identifiera les sources de production d'eaux alternatives (eau de pluie, eau industrielle, eau traitée en sortie de station d'épuration, eaux claires permanentes, eaux de process), les sites potentiellement utilisateurs et les modalités selon lesquelles cette eau pourrait être mise à disposition des communes, des aménageurs, des industriels, dans des conditions sanitaires et économiques satisfaisantes. L'optimisation de ces productions passe par des réponses locales et cohérentes entre site de production et lieux d'utilisation. Une nouvelle source de production d'eau industrielle et de nouveaux sites de stockage de cette eau pourront également être envisagés.

- *Participer à la révision du SAGE Nappes Profondes de Gironde*, pour notamment valider les objectifs de diminution des prélèvements et d'économie d'eau réactualisés.

Objectif 1.4 : Garantir tous les jours de l'année la très bonne qualité de l'eau potable distribuée aux usagers

L'eau distribuée aujourd'hui sur la Communauté urbaine de Bordeaux, puisée dans des nappes profondes, est d'une très grande qualité. L'un des principaux risques sur la qualité de l'eau distribuée résulte des activités humaines à proximité des captages ou des aqueducs : pollution des sources de Gamarde, pollution au perchlorate d'ammonium des sources de Thil, des champs captants de Gamarde et de la galerie de Caupian, et risque lié au passage prévu de la LGV sur les sources de Bellefond par exemple.

Pour sécuriser durablement l'approvisionnement en eau contre toute contamination, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- *Protéger et renforcer la sécurité de la ressource* : à l'échelle des périmètres de protection, en poursuivant la démarche de régularisation de l'ensemble des sources et captages alimentant la Communauté urbaine de Bordeaux et en participant activement à un Comité de suivi sur la vulnérabilité des ressources en eau de la Communauté urbaine de Bordeaux, comité interservices ayant notamment pour objet de mettre en commun les outils et les connaissances des différents acteurs de l'eau (services de l'Etat, Communauté urbaine de Bordeaux, communes, syndicats, délégataires).

Il pourra être expérimenté un contrat avec les agriculteurs implantés dans la Communauté urbaine de Bordeaux, ou aux alentours des aires de captage, pour les accompagner dans leur conversion à l'agriculture raisonnée ou biologique.

- *Améliorer la connaissance sur les micro-polluants et polluants émergents dans l'eau potable* pour prévenir des risques émergents.

Axe 2 : Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité

Enjeux

La Directive-cadre sur l'Eau n°2000/60 (DCE) définit un cadre pour la protection et la gestion des eaux par grand bassin hydrographique, dont l'objectif ultime est d'atteindre un «bon état» écologique et chimique des eaux sur l'ensemble du territoire de la communauté européenne d'ici à 2015. Cette Directive vise, entre autres, à prévenir et à réduire la pollution des eaux, à promouvoir son utilisation durable, à protéger l'environnement, et à améliorer l'état des écosystèmes aquatiques, des zones humides.

Cette directive a donc permis de repositionner l'enjeu de protection de l'eau et des milieux naturels aquatiques dans les stratégies d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Singulièrement à la Communauté urbaine de Bordeaux, elle a conduit à s'interroger sur l'impact des rejets de l'agglomération sur l'Estuaire de la Gironde. Les premiers éléments de l'étude ETIAGE apporteront des éclairages sur l'état actuel.

Le SDAGE Adour-Garonne décline à l'échelle du bassin versant ces objectifs européens de bons états écologiques et chimiques. Sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, les échéances de bons états de son réseau hydrographique s'échelonnent de 2015 à 2027.

L'accroissement de la population et le changement climatique exerceront une pression supplémentaire sur les milieux et la biodiversité. Dans ce contexte, **la Communauté urbaine de Bordeaux a pour ambition de maîtriser l'impact des rejets de l'agglomération sur les milieux naturels récepteurs**, que sont la Garonne et les cours d'eau du territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ambition

Dernière agglomération avant l'estuaire de la Gironde, la Communauté urbaine de Bordeaux contribuera à la restauration de la qualité des eaux de surface et, en particulier, aux objectifs du SAGE Estuaire pour limiter les effets néfastes du bouchon vaseux sur les migrations piscicoles (soit maximum 9 jours consécutifs par an à teneur en O₂ dissous < 5 mg/l et 0 jours consécutifs par an à teneur en O₂ dissous < 3 mg/l).

Dans cette même perspective de protection des milieux aquatiques, la Communauté urbaine de Bordeaux réduira les rejets aux cours d'eaux, à la Dordogne et à la Garonne, d'eau de temps de pluie non traitée, avec une ambition de les limiter à 8 M m³ en moyenne entre 2018 et 2020 (contre 11,89 Mm³ d'eau de temps de pluie non traitée déversée en moyenne entre 2008 et 2010).

Afin d'améliorer la qualité de traitement des eaux usées, la Communauté urbaine de Bordeaux ambitionne de maîtriser davantage les rejets d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte collectif en augmentant le nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels et artisanaux, soit atteindre 250 arrêtés en 2020 (147 arrêtés et conventions seules en 2010).

Dans sa démarche de préservation des zones humides, la Communauté urbaine de Bordeaux gèrera durablement d'ici 2020 1000 ha de zones humides.

Objectifs et actions

Lutter à la source contre les apports de polluants et permettre aux habitants de l'agglomération de retrouver l'eau en ville sont les deux leviers que la Communauté urbaine de Bordeaux mettra en œuvre pour protéger les milieux aquatiques naturels et les zones humides, d'une richesse inestimable en termes de biodiversité, de qualité du cadre de vie et de protection contre les inondations.

Objectif 2.1 : Identifier les sources possibles de polluants (substances dangereuses prioritaires, substances émergentes...) et participer à la réduction de leurs apports dans les milieux naturels aquatiques

Le déversement incontrôlé dans l'eau de substances métalliques, d'hydrocarbures, d'organo-chlorés... représente un danger pour la santé et l'environnement. Les réglementations européenne et française définissent déjà un ensemble de substances polluantes dont il convient de réduire, voire supprimer les émissions, les rejets et les pertes (33 substances prioritaires, 13 substances dangereuses prioritaires, une dizaine de substances « pertinentes »).

La Communauté urbaine de Bordeaux s'inscrit dans cette logique de protection des milieux récepteurs contre les pollutions d'origine humaine et s'engage à :

- *Améliorer sa connaissance des sources de polluants et porter des actions collectives de sensibilisation, de pré-traitement et de contrôle pour les réduire à la source.* L'action de la Communauté urbaine de Bordeaux portera tant sur les industriels, les artisans, les professionnels de santé, les agriculteurs que les particuliers pour que chacun réduise sa consommation de substances polluantes (en particulier de pesticides) et leur rejet au réseau d'assainissement et dans le milieu naturel. La Communauté urbaine de Bordeaux travaillera en collaboration avec les établissements de santé pour les aider à réduire les rejets de résidus médicamenteux, dans l'esprit de l'Agenda 21 pour lutter contre la pollution de l'eau.

- *Porter l'exemplarité de la Communauté urbaine de Bordeaux en termes de préservation de l'environnement. Réduire l'utilisation de substances polluantes dans les activités et le fonctionnement de la Communauté urbaine de Bordeaux est le premier niveau d'action, en recourant à des produits respectant l'environnement.* Les services de la Communauté urbaine de Bordeaux auront pour objectif d'atteindre le Zero Phyto en 2015. La démarche de bilan environnemental comprendra également un volet recherche d'économie d'énergie et diminution de la pollution atmosphérique, en accord avec le plan climat de la Communauté urbaine de Bordeaux adopté en février 2011. La Communauté urbaine de Bordeaux échangera avec les communes sur les bonnes pratiques développées sur le territoire communautaire.

- *Redéfinir un schéma directeur assainissement pour accompagner le projet d'agglomération millionnaire.* Il permettra de mettre en cohérence les réseaux, les équipements, les capacités de traitement avec les objectifs de maîtrise de l'impact de l'agglomération sur la Garonne et les rivières urbaines, de développement urbain et de gestion patrimoniale. La Communauté urbaine de Bordeaux améliorera sa connaissance des substances polluantes (perturbateurs

endocriniens, micropolluants...) en entrée et en sortie de station d'épuration et pourra en fonction de ces résultats étudier l'opportunité et la faisabilité de traitements complémentaires.

- *Améliorer la connaissance de l'impact des eaux claires parasites et définir une stratégie communautaire pour les réduire.* Les eaux claires parasites sont des eaux issues des rivières, du sous-sol..., parvenant dans le réseau d'assainissement alors qu'elles n'y ont pas leur place, et qui peuvent perturber les stations d'épuration, provoquer des surcharges hydrauliques dans les réseaux.

- *Mettre en oeuvre une stratégie volontariste pour le traitement des eaux de temps de pluie rejetées dans les lacs, les rivières et les ruisseaux en se fixant des priorités d'action (zones de baignade, objectifs du SDAGE, du SAGE Estuaire...).* La Communauté urbaine de Bordeaux s'appuiera en premier lieu sur la gestion dynamique pour le bassin versant de la station d'épuration Louis Fargue afin d'y réduire l'apport de polluants via les eaux de temps de pluie. Cette technologie permettra en effet d'y diminuer de deux tiers les volumes annuels par temps de pluie déversés en Garonne entre 2010 et la mise en œuvre de la phase 2 du projet. Cette expérience pourra en fonction des résultats être étendue à un autre bassin versant.

- *Développer les partenariats avec les laboratoires et organismes de recherche implantés localement pour enrichir notre connaissance du territoire et de l'impact de l'agglomération sur les milieux naturels.* La Communauté urbaine de Bordeaux accompagnera le développement d'un réseau d'échange et de partage de la connaissance sur son territoire.

Objectif 2.2 : Développer les espaces de nature en ville et de biodiversité (trame verte et bleue, zones humides)

Le Grenelle de l'environnement a mis en avant l'intérêt d'assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

Le projet métropolitain porte le retour de la nature en ville, comme élément de la qualité du cadre de vie au quotidien. La Communauté urbaine de Bordeaux souhaite le développement d'une « nature de proximité ». L'eau a toute sa place à jouer dans ces perspectives, car le réseau hydrographique constitue un fil conducteur de la structure paysagère de l'agglomération.

Pour assurer la pérennité des espaces naturels aquatiques de l'agglomération et transformer positivement la perception qu'ont les urbains de l'eau, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- *Valoriser les zones naturelles en eau qui contribuent à la qualité paysagère de l'agglomération.* Dans l'esprit de la trame verte et bleue, la Communauté urbaine de Bordeaux s'associera aux communes et associations concernées pour la restauration hydraulique et écologique de tronçons de ruisseaux sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux. Certains espaces en eau et belvédères sur la Garonne seront ouverts au public, avec affichage d'informations sur leur intérêt pour la biodiversité mais aussi leur fragilité.

- *Mieux connaître les zones humides de l'agglomération pour mieux les protéger dans les zones à urbaniser du territoire Communauté urbaine de Bordeaux,* en les cartographiant. Cette caractérisation des particularités de chaque zone permettra de définir des conditions d'aménagement en adéquation avec la zone humide concernée, ou à défaut la compensation adéquate à proximité.

Les problématiques environnementales demandent une action sur le long terme et donc une organisation pérenne, garantie par le service public. Dans ce contexte, la Communauté urbaine de Bordeaux doit se réapproprier l'expertise sur les services de l'eau et de l'assainissement et apporter de la lisibilité aux usagers sur les responsabilités respectives entre gestionnaire et exploitant.

Axe 3 : Affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de la Communauté urbaine de Bordeaux en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers

Enjeux

Depuis sa création, la Communauté urbaine de Bordeaux exerce la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement sur le territoire communautaire.

En même temps que la Communauté urbaine de Bordeaux rénove sa stratégie territoriale en matière d'eau et d'assainissement, l'institution veut afficher clairement son implication et assumer ses responsabilités d'autorité organisatrice des services de l'eau et de gestion des eaux urbaines.

Dans le triptyque autorité organisatrice / exploitant des services / citoyen-usager intervenant dans la gestion d'un service public, l'autorité organisatrice a pour rôle de définir les grandes orientations stratégiques de ces services et leur déclinaison opérationnelle.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine de Bordeaux a délégué l'exploitation du service public d'eau potable et du service public d'assainissement. La Communauté urbaine de Bordeaux a délibéré en juillet 2011 sur l'orientation vers un passage en régie à l'horizon 2018 des services de l'eau et de l'assainissement, marquant ainsi un tournant dans leur mode de gestion. **La Communauté urbaine de Bordeaux souhaite pleinement maîtriser la politique de gestion de ces services publics, notamment en matière de qualité de service aux usagers, de coût et de la fixation des tarifs.**

Ambition

Les finalités de l'action de l'autorité organisatrice sont la sécurité sanitaire, la sécurité des biens et des personnes, la préservation de l'environnement, la satisfaction des usagers, la continuité de service et la maîtrise des coûts des services.

La Communauté urbaine de Bordeaux souhaite accroître la satisfaction de ses usagers, en visant en 2020 un taux de 85% d'usagers satisfaits (77% en 2010 dans le baromètre d'agglomération), et les questionnera sur la qualité des services et leur prix. La Communauté urbaine de Bordeaux vise également une diminution des taux de réclamations pour le service de l'eau, soit maximum 50 réclamations pour 1 000 abonnés, dont 10 écrites (respectivement 64,6‰ et 11,9‰ en 2010), et pour le service de l'assainissement de maximum 14 réclamations pour 1 000 abonnés, dont 8 écrites (respectivement 16,3‰ et 8,8 ‰ en 2010).

La qualité de l'exploitation des services publics recouvre un enjeu particulièrement fort. La Communauté urbaine de Bordeaux ambitionne de renforcer dès 2012 ses capacités de contrôle de l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement, à hauteur de l'équivalent de 1% du chiffre d'affaire de ces services.

Objectifs et actions

Renforcer la Communauté urbaine de Bordeaux dans son rôle d'autorité organisatrice sur le territoire communautaire, garantir des services performants au regard des attentes des usagers et assurer la pérennité de leur financement sont les objectifs à atteindre pour asseoir la durabilité de ces services essentiels au quotidien des habitants et entreprises de l'agglomération.

Objectif 3.1 : Affirmer le rôle d'autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux

Afin d'affirmer son rôle d'autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- *Refondre, en cohérence avec la Politique de l'Eau, les documents structurants* qui déclinent les orientations stratégiques définies par l'autorité organisatrice, telles que :

- les objectifs en termes de service à l'utilisateur,
- les principes d'organisation et de fonctionnement des services, dans un souci de performance générale du service et de développement durable,
- les grands choix techniques et de développement du service,
- la stratégie patrimoniale pour développer et renouveler les infrastructures,
- les principes de tarification,
- les orientations de communication vers la société civile,
- les relations avec les collectivités périphériques, les autorités organisatrices voisines, notamment sur les principes d'achat/vente d'eau potable,
- les modalités de contrôle de l'opérateur du service.

- *Contractualiser avec l'exploitant les objectifs de performance et introduire des mécanismes d'incitation à la performance pour mieux encadrer son intervention*, par exemple pour l'intéresser à la garantie de performance des installations, à la qualité du service aux usagers, à la préservation de la ressource et des milieux récepteurs ...

- *Clarifier les responsabilités respectives des communes et de la Communauté urbaine de Bordeaux pour réglementer les services*. La responsabilité de l'exercice du pouvoir de police spéciale assainissement entre le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux et les Maires des 27 communes doit faire l'objet, au 1^{er} décembre 2011, d'un positionnement de toutes les parties. Ce positionnement devra être réexaminé à chaque nouveau mandat.

Objectif 3.2 : Disposer des ressources adaptées pour exercer le rôle d'autorité organisatrice

La définition des orientations n'est qu'une première étape du cycle d'amélioration continue de la performance des services. Le challenge d'un service public de qualité se gagne sur deux tableaux : le contrôle au quotidien de l'exploitant et la vérification régulière de l'adéquation des objectifs et des moyens aux attentes des usagers.

Dans ce sens, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- *Se donner les moyens organisationnels et humains de renforcer le contrôle quotidien des services de l'eau et de l'assainissement.* La Communauté urbaine de Bordeaux s'organisera pour assurer les diverses missions d'autorité organisatrice, en se dotant de procédures, de modes opératoires, d'outils de contrôle et de mesures. La qualité des données échangées entre l'exploitant et la collectivité fera l'objet d'une attention particulière. La Communauté urbaine de Bordeaux pourra s'appuyer sur des ressources suffisantes et qualifiées pour exercer le contrôle au fil de l'eau de l'exploitation et analyser la pertinence du fonctionnement au regard des orientations fixées.

- *Se donner les moyens organisationnels et humains de mettre en place une régie des services publics de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2018*

- *Structurer et mettre en place un reporting de l'avancement des actions de la Politique de l'Eau, et le partager avec les usagers et les partenaires.*

- *Evaluer régulièrement les besoins des usagers et faire évoluer les services, notamment en fonction de ces retours.* La Communauté urbaine de Bordeaux cherchera à mieux connaître les usages pour adapter les prestations. Elle mesurera la performance globale du service au regard des attentes des usagers, en intégrant la demande des usagers, exprimée dans le livre blanc, d'être acteurs dans le processus de mesure de la qualité et de la performance du service.

Objectif 3.3 : Renforcer la politique sociale de l'eau et maîtriser la facture de l'utilisateur

Le financement des services de l'eau repose en France sur deux grands principes « l'eau paie l'eau » et « le principe pollueur payeur ».

Les usagers supportent ainsi, par leurs factures d'eau, une grande partie des dépenses liées à la gestion de l'eau sur la base d'une tarification qui reste essentiellement proportionnelle aux volumes consommés.

L'équilibre économique de l'eau est lui de plus en plus difficile car les charges s'accroissent (pour répondre aux exigences réglementaires en termes d'hygiène et de protection de l'environnement, au renouvellement nécessaire du patrimoine..) et la consommation d'eau par unité, diminue.

Il faut donc réinterroger le modèle économique de l'eau pour permettre à la fois : l'accès pour tous à ce bien vital, la qualité du service, la justice sociale, l'équité entre les usagers, la préservation des milieux naturels, la protection des biens et des personnes contre les inondations pluviales.

Les outils financiers sont des leviers efficaces pour porter cette politique avec la volonté de maîtriser le prix unitaire du m³ de l'eau et la facture globale.

Dans l'immédiat, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- *Développer une politique sociale d'accès à l'eau.* La Cub affirmera sa politique sociale de l'eau pour toucher le plus grand nombre de ménages en difficultés financières, qu'ils soient ou

non abonnés au service, ou sans logement. La politique cherchera également à faciliter l'accès aux aides pour ces personnes.

Des dispositifs ciblés d'accompagnement existent et permettent d'aider les ménages qui rencontrent par ailleurs d'autres difficultés (qualité de logement, règlement des charges énergétiques...). Ils permettent d'intervenir de manière curative pour prendre en charge des situations d'impayés, et de manière préventive des ménages en difficultés mais non endettés. La Cub renforcera ainsi son partenariat et sa participation au dispositif d'aide du Fonds de Solidarité Logement (fonds eau pour les abonnés au service eau et fonds logement pour les usagers dépendant d'un compteur collectif).

La relation avec les usagers mettra l'accent sur la qualité d'accueil et de conseil des ménages en difficultés financières pour les orienter dans les solutions d'accompagnement possibles, et pour les aider à adapter leurs usages de l'eau.

- *Repenser la structuration tarifaire des services de l'eau et de l'assainissement pour préserver la ressource.* Le livre blanc souligne l'intérêt des participants pour une « tarification qui doit se donner comme objectif principal de favoriser les comportements économes »⁴. Dans cet esprit, l'analyse d'un tarif progressif de l'eau aussi bien sur la part forfaitaire que sur la part variable sera faite pour une mise en place sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux. Mais, pour inciter les usages économes en eau, si la tarification peut être un moteur au changement de comportement, il est nécessaire d'y associer une campagne active de sensibilisation et d'accompagnement des usagers.

Au-delà, pour atteindre mieux encore son objectif de maîtrise de la facture des usagers, la Communauté Urbaine de Bordeaux doit s'inscrire dans une démarche de réflexion, de simulation et d'expérimentation sur le financement des services de l'eau et leur tarification. Cette démarche est initiée mais non encore aboutie car elle est très complexe pour être juste, notamment pour prendre en compte la capacité contributive individuelle ou familiale vis-à-vis du service vital qu'est le service de l'eau.

La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage donc dans une politique sociale de l'eau et une politique de maîtrise de la facture de l'eau pour les usagers afin d'atteindre le prix le plus juste, en s'appuyant immédiatement sur deux leviers que sont la maîtrise du prix unitaire de l'eau au m³ et la maîtrise des consommations. La Communauté urbaine de Bordeaux s'assurera d'une bonne adéquation entre la qualité et le coût du service et accentuera ses efforts de contrôle de la facture d'eau.

- *Etudier l'intérêt d'instaurer ou non une taxe pluviale,* taxe dont l'objet est de limiter l'imperméabilisation des sols et d'établir un financement spécifique pour la gestion des eaux pluviales.

- *Responsabiliser les usagers dont les installations ne sont pas en conformité avec la réglementation et portent préjudice au milieu naturel.* La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à mettre en application avant 2015 la disposition de l'article L 1331-8 du Code de la Santé Publique qui donne la possibilité aux collectivités de majorer jusqu'à 100% le montant de la redevance assainissement si l'immeuble n'est pas raccordé à des installations en conformité.

- *Etudier des dispositifs d'incitation et d'aide pour la mise aux normes d'équipements d'assainissement non collectif.* La Communauté urbaine de Bordeaux étudiera les possibles

⁴ Livre Blanc, p27

dispositifs techniques et financiers, à caractère social, soit individuels, soit collectifs, pour inciter les propriétaires à respecter la réglementation sur l'assainissement des eaux usées, lorsqu'ils sont situés dans une zone d'assainissement non collectif où les conditions d'assainissement sont particulièrement difficiles.

La réaffirmation du rôle de la Communauté urbaine de Bordeaux en tant qu'autorité organisatrice des services de l'eau et de l'assainissement est un préalable indispensable à l'élargissement de la gouvernance de ces services pour en assurer une gestion pérenne.

Axe 4 : Développer une gouvernance de l'eau partagée

Enjeux

L'eau ne connaît pas les limites du territoire communautaire. La Communauté urbaine de Bordeaux est parcourue par différents ruisseaux prenant leur source en dehors de ses limites administratives. La Garonne la coupe géographiquement et historiquement en deux, la Dordogne marque sa frontière au nord. L'eau potable distribuée aux usagers de 22 des 27 communes de la Communauté urbaine de Bordeaux est prélevée en grande partie (45% en 2010), et depuis plus de cent cinquante ans, en dehors du périmètre communautaire. L'échelle de gestion pour l'alimentation en eau et la préservation des milieux aquatiques se trouve au niveau du bassin versant avec le SDAGE Adour Garonne, le SAGE Estuaire ou le SAGE Nappes Profondes.

Néanmoins, les communes et groupements de communes restent compétents sur leur territoire et organisent leur propre stratégie en cohérence avec ces orientations globales. La co-existence de ces différents intérêts pourrait autant se traduire par des convergences politiques que par le renforcement de tensions. L'eau étant une ressource vulnérable, l'intérêt des collectivités est cependant de gérer ensemble et de manière solidaire la ressource et les milieux récepteurs.

Sous l'impulsion de la Directive Cadre sur l'Eau, la place des usagers dans la gestion de l'eau est appelée à se renforcer. En qualité d'acteurs essentiels dans le cycle de l'eau, la collaboration et l'adhésion des usagers seront indispensables à l'atteinte des objectifs de cette politique.

L'enjeu pour la Communauté urbaine de Bordeaux est donc de développer une gouvernance partagée pour soutenir une prise en compte transversale et collégiale des problématiques liées à l'eau.

Ambition

Faire connaître les métiers de l'eau et de l'assainissement permet de mieux partager les enjeux de ces services avec les usagers. La Communauté urbaine de Bordeaux ambitionne de développer l'accueil du public dans les sites dédiés à l'eau et à l'assainissement et d'atteindre 8 000 visites de site en 2020 (environ 5 500 visites en 2010).

L'ambition de la Communauté urbaine de Bordeaux est de mettre en place dès 2012 une instance de gouvernance élargie, lui permettant d'échanger avec les associations et la société civile sur les questions d'actualité des services de l'eau et de l'assainissement.

La pression sur les ressources en eau demande une gestion partagée et solidaire des approvisionnements en eau potable. La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à signer, d'ici 2020, avec les syndicats ou communes concernées, 13 conventions d'approvisionnement en eau potable appliquant les principes de solidarité territoriale actés dans la délibération Nouvelles Ressources du 26 novembre 2010 (1 convention signée en 2010).

Objectifs et actions

Communiquer, partager les connaissances, prendre en compte les intérêts des usagers et des communes voisines permettront de déployer une gouvernance au service des objectifs de cette politique.

Objectif 4.1 : Développer la communication et l'information sur l'eau, l'assainissement, les milieux aquatiques

« Informer et sensibiliser les habitants est une nécessité pour inciter chacun à modifier ses comportements et à adopter des attitudes responsables, pour que les décisions politiques soient comprises et respectées »⁵, et enfin pour susciter l'intérêt pour l'eau. La Communauté urbaine de Bordeaux partage cette analyse et déploiera les occasions d'informer et d'échanger directement avec les usagers. La Communauté s'engage ainsi à :

- *Créer une marque pour les services de l'eau et de l'assainissement*, par laquelle l'utilisateur identifiera mieux l'action de la Communauté urbaine de Bordeaux.

- *Valoriser les lieux d'accueil du public, les sites pédagogiques sur les enjeux de l'eau et les ambitions et actions communautaires*. La Communauté urbaine de Bordeaux développera ses bâtiments pédagogiques (Clos de Hilde, Ramses et la station Louis Fargue) et organisera les visites par ses propres agents afin d'expliquer les métiers de l'eau, d'informer sur la stratégie communautaire et de sensibiliser aux comportements responsables.

- *Porter une communication originale et diversifier les modes de communication*. Pour sortir du cadre de la communication institutionnelle, la Communauté urbaine de Bordeaux pourra proposer un moment festif pour mettre en scène l'eau dans la ville.

La communication avec l'utilisateur devra s'appuyer sur les moyens modernes de communication pour être davantage connectée, interactive, réactive, en repensant la présence de la Communauté urbaine de Bordeaux sur internet.

Objectif 4.2 : Associer les citoyens-usagers et la société civile organisée

Le livre blanc a souligné l'attente des usagers individuels d'être associés au système de gouvernance de l'eau, car « la gestion de l'eau ne sera équitable et efficace que si elle

⁵ Livre Blanc eau et assainissement p 36

mobilise de nombreux acteurs »⁶. L'eau, à la fois bien commun à tous et élément vital, doit faire l'objet d'une gestion transparente. Une des conditions pour y parvenir est de mettre à portée du plus grand nombre les enjeux, que ce soit sur la conception d'un projet ou sur la gestion quotidienne du service. La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage ainsi à :

- *Associer les citoyens aux choix structurants sur la stratégie des services publics de l'eau et de l'assainissement.*

Deux instances de participation, aux missions complémentaires, offriront ces lieux de débat : la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et une instance de gouvernance élargie.

La CCSPL jouera son rôle institutionnel posé par le Code général des Collectivités territoriales.

Une instance de gouvernance transverse du grand cycle de l'eau communautaire, portée par la Communauté urbaine de Bordeaux, sera créée. Cette instance comprendra plusieurs collègues : des élus communautaires, des institutionnels, les exploitants des services, des représentants de la société civile (usagers domestiques, usagers professionnels, associations). Elle aura vocation à être consultée en amont sur le quotidien des services, les questions de solidarité internationale, de développement durable, les outils de communication auprès des usagers...

- *S'appuyer, pour les projets relatifs à l'eau impactant le cadre de vie des habitants, sur une démarche participative.* Cette participation peut être utile à la fois pour préparer les décisions, mais également comme mode d'information des usagers sur le projet une fois celui-ci terminé.

Objectif 4.3 : Mettre en oeuvre les principes de solidarité territoriale et internationale

La délibération du 26 novembre 2010 sur les nouvelles ressources affiche les principes de solidarité territoriale pour la mise en œuvre des projets de nouvelles ressources et sur le prix de cette eau. Ils posent les bases de nouvelles relations avec les communes voisines.

La mise en œuvre de ces principes permettra de conforter des relations de confiance, condition nécessaire pour assurer le développement de ces territoires. La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- *Appliquer les principes de solidarité territoriale aux projets partenariaux, à savoir l'association de manière étroite des collectivités et groupements concernés directement par le projet de la préparation à son exploitation, la transparence des coûts et des prix liés à la réalisation du projet, l'information régulière, et la mise à disposition des services de la Communauté urbaine de Bordeaux en assistance pour les communes hors Communauté urbaine de Bordeaux en difficulté.*

- *Participer aux instances décisionnelles sur l'eau, en tant qu'élément fédérateur de ses communes.* La Communauté urbaine de Bordeaux n'agit plus seule et devra donc veiller à sa représentation et participation dans des instances telles que les syndicats, les Commissions Locales de l'Eau ou auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour fédérer les ambitions sur le territoire communautaire et compter dans les négociations. La Communauté urbaine de Bordeaux s'associera à la création d'un établissement territorial public de Bassin (ETPB), instance d'animation, de coordination et de régulation dans l'objectif d'une gestion équilibrée, transparente et solidaire de la ressource, à l'échelle du périmètre du SAGE Nappes Profondes.

⁶ Livre blanc « eau et assainissement » p31

- *Adhérer au Pacte d'Istanbul pour l'eau des autorités locales et régionales et rendre compte de l'avancée des actions.* Le 5^{ème} Forum de l'Eau d'Istanbul en mars 2009 avait ainsi déclaré le rôle central des autorités locales dans la gestion durable, intégrée et participative de l'eau et de l'assainissement. La Communauté urbaine de Bordeaux, en accord avec ce pacte, mettra en oeuvre toutes ses compétences pour préserver la ressource en eau et la biodiversité, développer le dialogue avec les parties prenantes pour répondre aux priorités locales et soutenir la capacité du territoire à s'adapter aux changements mondiaux et notamment climatiques. Sa participation au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012 sera l'occasion de rendre compte de sa prise en compte du pacte.

- *Maîtriser le dispositif de solidarité internationale.* La Communauté urbaine de Bordeaux s'assurera que l'utilisateur est informé de sa contribution aux actions de coopération décentralisée et s'investira dans le mécanisme de sélection des projets et le contrôle de leur réalisation.

Pour gagner le défi de la métropolisation réussie, les actions doivent s'étendre à la fois à l'échelle du bassin versant, à l'échelle de la Communauté urbaine de Bordeaux, mais aussi localement à l'échelle de chaque projet urbain.

Axe 5 : Donner à l'eau sa place dans les projets urbains

Enjeux

Le projet métropolitain porte l'ambition de transformer l'agglomération bordelaise en une métropole rayonnante. Il impulse une accélération du développement urbain sous une forme à inventer pour allier croissance démographique, densification et respect des aspirations des habitants et des usagers. Accueillir cette nouvelle population demande de développer les services publics, de construire des logements et des infrastructures, tout en maîtrisant le développement spatial de la ville et la prédation environnementale.

L'eau a toute sa place dans cette nouvelle ville. Dans une métropole sensible, sobre, solidaire, l'eau deviendra un fil conducteur et un élément structurant des projets d'aménagement, car une fontaine, une rivière, un plan d'eau, un miroir d'eau sont des lieux attirants et fédérateurs. L'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Bordeaux appuie d'ailleurs l'objectif de remettre l'eau au cœur du projet urbain.

La conception de la ville doit également prendre en compte les expériences du passé, et notamment que des tuyaux ou des digues ne permettent pas toujours de maîtriser l'eau de pluie, du fleuve ou des rivières. La ville devra ainsi chercher à s'adapter à l'écoulement naturel de l'eau.

Par ailleurs, les usages de l'eau se diversifient. Aujourd'hui les eaux usées sont sources de calories pour chauffer un bâtiment, les eaux traitées en sortie de station d'épuration sont utilisées comme eaux de process d'installations voisines ou pour le nettoyage de matériel... L'enjeu sera d'exploiter de telles expériences à grande échelle pour une agglomération sobre en eau et en énergie.

Une nouvelle culture de la ville, de l'eau et de la nature devra être partagée entre acteurs de l'eau et urbanistes, aménageurs, paysagistes ou architectes afin d'assurer un développement urbain harmonieux avec la nature, d'anticiper les risques liés à l'eau, et, d'intégrer l'eau comme une opportunité de valoriser un projet d'aménagement.

Ambition

Pour développer cette nouvelle culture, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à partager ses expériences et à accompagner les expérimentations. En 2020, les services de la Communauté urbaine de Bordeaux organiseront 10 formations ou temps d'échange avec les acteurs de la ville.

La protection contre les inondations pluviales est une priorité pour la Communauté, qui a développé d'importants ouvrages structurants (bassins d'étalement, grands collecteurs, stations de pompage) depuis 1983 et fait évoluer son PLU pour limiter l'imperméabilisation. L'ambition est de protéger encore davantage les habitants contre les inondations pluviales. Le nombre de plaintes pour inondation recueillies par l'exploitant devra être réduit de 25% en 2020 (soit maximum 155 plaintes en moyenne sur 2018 à 2020).

Objectifs et actions

Cette nouvelle place de l'eau dans les projets urbains passe par une prise en compte précoce, dans les documents d'urbanisme et dans chaque projet urbain, des diverses problématiques de l'eau et par la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau pour concilier les différents usages.

Objectif 5.1 : Intégrer la problématique de l'eau en amont dans les documents d'urbanisme

Pour éviter les impacts quelquefois irréversibles de l'urbanisation, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- *intégrer dans la planification urbaine les enjeux de la protection des sources, de la lutte contre les inondations fluvio-maritime et pluviales, de la préservation des zones humides, et de la conformité des systèmes d'assainissement.* Le PLU limite dans son article 4 l'imperméabilisation du sol pour les nouvelles constructions et les extensions. Le zonage de l'assainissement pluvial fera l'objet d'une étude plus fine pour définir des zones à protéger plus particulièrement.

Objectif 5.2 : Intégrer l'eau (eau potable, plans d'eau, noues, fontaines...) et les zones humides en amont dans les projets d'aménagement

L'espace est une denrée rare en ville. Le projet métropolitain comporte un objectif de sobriété qui se traduit par celui de densifier raisonnablement l'agglomération pour accueillir de nouvelles populations et activités. La qualité paysagère et la préservation de la biodiversité sont l'une des clés pour transformer un ensemble de béton en lieu de vie, en soignant

notamment les espaces en eau, qui offrent des lieux de promenades, de développement de la faune et de la flore, et de climatisation en ville.

Pour promouvoir un développement urbain respectueux de l'eau, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- Renforcer les partenariats entre acteurs de l'eau et les bâtisseurs de la ville pour développer une expertise locale sur les diverses opportunités et les contraintes de l'eau en ville. La mixité des usages permettra de mutualiser l'espace et donc d'en optimiser l'occupation. Pour développer les opérations multi-fonctionnelles autour de l'eau, concepteurs et gestionnaires devront travailler ensemble en amont des opérations pour la conception, mais aussi en anticipant la répartition des responsabilités d'entretien et de gestion. La Communauté urbaine de Bordeaux s'inscrira dans la démarche innovante de l'opération 50 000 logements, en y conduisant des expérimentations comparatives de différentes techniques ou en l'utilisant comme laboratoire pour observer les évolutions de comportements.

Objectif 5.3 : Renforcer la protection contre les inondations fluvio-maritimes et pluviales

L'eau est à la fois une richesse et un danger potentiel. Le territoire de l'agglomération bordelaise est en effet sensible aux inondations de temps de pluie et aux débordements de la Garonne et de la Dordogne. Protéger la population contre ces inondations est une priorité des communes et de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Pour s'assurer d'un développement urbain qui ne se fasse aux dépens ni des nouvelles populations, ni des territoires voisins, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- Mener une démarche volontariste pour se protéger du risque d'inondation fluvio-maritime. La délibération du 8 juillet 2011 lance l'étude d'un possible transfert à la Communauté urbaine de Bordeaux de la compétence de prévention contre le risque d'inondation fluvio-maritime. Les ouvrages hydrauliques servant à la protection contre les débordements seront recensés et leurs modalités de gestion clarifiées. La Communauté urbaine de Bordeaux, via le centre de télécontrôle Ramses, proposera un dispositif de surveillance du niveau de la Garonne et d'information du risque d'inondation fluvio-maritime sur le territoire communautaire.

- Poursuivre l'importante démarche de protection contre les inondations de temps de pluie lancée dans les années 1980. Un nouveau schéma directeur assainissement sera élaboré, avec l'objectif de réduire les débordements liés aux phénomènes météorologiques, de redéfinir le niveau de risque et d'améliorer la qualité des rejets au milieu naturel. Par ailleurs, la Communauté urbaine de Bordeaux proposera la prise en charge d'ici 2015 des solutions compensatoires collectives en lotissement pour lesquelles une demande de prise en charge a été enregistrée avant 2011, après remise en état de ces structures.

Objectif 5.4 : Valoriser l'eau en ville

La Communauté urbaine de Bordeaux et les communes ont construit différents ouvrages mettant l'eau en scène comme les fontaines (miroir d'eau, fontaine des Girondins, fontaine d'Arlac...) ou les bassins de retenue des eaux de temps de pluie à plan d'eau permanent. De même, les lacs de Bordeaux et de Bègles offrent des espaces de détente. Dans l'esprit de replacer la nature dans la ville, la Communauté urbaine de Bordeaux cherchera à faire

connaître et rendre accessibles ces espaces en eau. Pour ce faire, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à :

- *Contribuer à la qualité de l'eau (adaptée aux différents usages) à la fois dans les lacs ouverts à la baignade et dans les plans d'eau permanents destinés aux loisirs.* La Communauté urbaine de Bordeaux améliorera en priorité la qualité des eaux de temps de pluie rejetées dans les lacs de Bordeaux et de Bègles afin de limiter leur impact sur la qualité des eaux de baignade.

- *Valoriser les ouvrages mettant en scène l'eau en ville, en les ouvrant au public.* La Communauté urbaine de Bordeaux et les communes étudieront la possibilité d'installer des fontaines à eau potable dans les rues.

Modalités de pilotage de la Politique de l'Eau

Il sera mis en place un pilotage de la Politique de l'Eau en s'appuyant sur une instance d'élus communautaires.

Une fois par an, sera présenté à cette instance un programme de travail pour l'année à venir sur la base de fiches actions concrètes. Les fiches actions détailleront les actions de la politique de l'eau sélectionnées : les mesures opérationnelles, les partenaires, les moyens financiers et humains nécessaires, les échéances.

Il sera également rendu compte à cette instance de l'avancement des ambitions (valeur des indicateurs et analyse de la tendance) et des actions mises en place sur l'année écoulée.

Au regard de ces bilans, cette instance pourra proposer au Conseil des adaptations de la Politique de l'Eau.

Les analyses de ces bilans seront communiquées par ailleurs à l'instance de gouvernance élargie mentionnée à l'objectif 4.2.

Conclusion

A travers cette Politique de l'Eau, la Communauté urbaine de Bordeaux affiche ses orientations à 20 ans. La politique s'inscrit dans la continuité des actions que la Communauté urbaine de Bordeaux mène depuis 40 ans pour équiper le territoire, pour défendre les biens et les personnes en prévenant les inondations pluviales avec sa stratégie de solutions compensatoires à l'urbanisation, ou pour assurer l'alimentation en eau de plus de 600 000 personnes chaque jour.

Sous l'effet de la réglementation, de la sensibilité environnementale grandissante, la stratégie communautaire dans le domaine de l'eau doit évoluer et préparer le terrain d'une métropole millionnaire.

Même si l'ampleur des effets du changement climatique n'est pas aujourd'hui précisément quantifiable, il est certain que le réchauffement de l'atmosphère et la perturbation des

précipitations impacteront la disponibilité en eau, la biodiversité et le régime des cours d'eaux. De nouvelles stratégies d'adaptation devront être développées pour pallier aux incidences négatives du changement climatique

Cela est particulièrement vrai pour l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération qui devra être assuré tous les jours de l'année pour répondre aux besoins de l'agglomération. La Politique de l'eau est particulièrement sensible à la protection des nappes profondes actuellement en exploitation, qu'il s'agisse de la qualité de leur ressource ou de leur disponibilité en eau. En même temps qu'elle recherchera de nouvelles ressources, la Communauté urbaine de Bordeaux portera une action forte de sensibilisation aux économies et de lutte contre le gaspillage pour réduire les prélèvements d'eau dans les nappes fragilisées. La Politique de l'Eau interroge également les usages actuels de l'eau potable pour développer le recours à l'eau alternative non potable pour les usagers ne nécessitant pas une qualité bactériologique et physico-chimique sans faille.

La préservation des milieux naturels aquatiques est indispensable au développement de l'agglomération, que ce soit à travers le cadre de vie, leur biodiversité ou la protection contre les inondations qu'ils offrent. La Politique de l'Eau soutient une importante action pour maîtriser les pollutions des milieux naturels aquatiques, notamment en encourageant à réduire à la source l'usage de substances polluantes et en améliorant leur traitement par le système d'assainissement. La Communauté urbaine de Bordeaux entend également développer sa connaissance et celle des habitants de la nature sur le territoire communautaire pour mieux la protéger.

Par ses compétences, la Communauté Urbaine est l'acteur central des problématiques de l'eau sur le territoire des 27 communes. La Politique de l'Eau réaffirme ainsi le rôle d'autorité organisatrice de la Communauté urbaine de Bordeaux, en renforçant ses moyens de contrôle des services de l'eau et de l'assainissement pour garantir aux usagers la qualité et la performance de ces services. Elle propose de refondre le modèle économique de l'eau, basé aujourd'hui sur les volumes consommés, en mettant en place une tarification progressive incitative aux usages économes en eau. La Communauté urbaine de Bordeaux développera également sa politique sociale d'accès à l'eau pour aider les ménages les plus démunis.

La gestion de l'eau dépasse aujourd'hui le périmètre administratif de la Communauté et les décisions pour les projets structurants ne peuvent plus être pris sans consulter la population. La Communauté urbaine de Bordeaux renforcera sa communication vers les habitants et les entreprises pour partager les enjeux de l'eau. Elle créera une instance de gouvernance afin de consulter régulièrement institutionnels, usagers domestiques et professionnels, associations. Les projets partenariaux avec les communes hors Communauté urbaine de Bordeaux seront conduits selon les principes de solidarité territoriale développés dans la délibération du 26 novembre 2010.

La Politique de l'eau prépare l'agglomération millionnaire du projet métropolitain. L'eau n'y sera plus vue comme une menace mais comme une opportunité. La Communauté urbaine de Bordeaux renforcera ainsi la protection contre les risques d'inondation pluviale ou fluvio-maritime, d'une part, et développera, d'autre part, avec les urbanistes des projets mettant l'eau en scène ou démultipliant ses usages.

La Politique de l'Eau est ainsi guidée par les principes de durabilité, d'efficacité et de solidarité.

Annexe : Niveaux d'ambition de la Politique de l'Eau

Il est proposé de suivre l'avancement de la Politique de l'Eau en s'appuyant sur quelques indicateurs par axe. Pour chaque indicateur, est précisée une valeur cible, à échéances 2030 et intermédiaire (en général à échéance 2020), qui fixe le niveau d'ambition de l'action de la Communauté urbaine de Bordeaux.

AXE 1 : Préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire				
Indicateur proposé	unité	valeur 2010	valeur cible intermédiaire	valeur cible 2030
Volumes d'eau prélevés dans l'Eocène Centre pour les 22 communes desservies par le service de l'eau potable Communauté urbaine de Bordeaux	Mm3	9 Mm3	10,9 M m3 en 2013 7 Mm3 en 2020	
Volumes d'eau prélevés dans l'Oligocène captif dénoyé pour les 22 communes desservies par le service de l'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux	Mm3	19,3 Mm3	valeur à préciser en lien avec les négociations en cours sur le Sage Nappes Profondes	
Volumes d'eau issue des projets de Nouvelles Ressources produits	Mm3	0 Mm3	au moins 10 Mm3	
volume d'eau industrielle vendue	Mm3	1,48 M m3	2 M m3	2,5 M m3
Volume livré aux usagers (industriels et particuliers) des 27 communes, ramené à l'habitant	l / jour / habitant	161 l/jr/hab	148 l/j/hab en 2020	137 l/j/hab
Indice linéaire de perte en réseau pour le réseau de distribution du service de l'eau potable Communauté urbaine de Bordeaux (22 communes)	m3 / km / jour	8,37 m3 / km / jour	6 m3 / km / jour en 2020	5,5 m3 / km / jour
Qualité de l'eau distribuée sur la Communauté urbaine de Bordeaux	taux de conformité des analyses	100% en bactériologie, 98,6% pour les paramètres physico-chimiques	jusqu'en 2020 : 100% en bactériologie, 100% pour les paramètres physico-chimiques	jusqu'en 2030 : 100% en bactériologie, 100% pour les paramètres physico-chimiques

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau pour le service d'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux	%	66,90%	100 % en 2020	100%
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	--------	---------------	------

AXE 2 : Préserver les milieux aquatiques naturels et la biodiversité				
Indicateur proposé	unité	valeur 2010	valeur cible intermédiaire	valeur cible 2030
Nombre de jours consécutifs où la concentration en O ₂ dissous à l'aval de la Garonne (de Villenave d'Ornon au Bec d'Ambès) atteint 5 mg/l	mg/l	2009 : 33 jours consécutifs par an à teneur en O ₂ dissous < 5 mg/l	9 jours consécutifs par an à teneur en O ₂ dissous < 5 mg/l	
Nombre de jours consécutifs où la concentration en O ₂ dissous à l'aval de la Garonne (de Villenave d'Ornon au Bec d'Ambès) atteint 3 mg/l	mg/l	2009 : 4 jours consécutifs par an à teneur en O ₂ dissous < 3 mg/l	0 jours consécutifs par an à teneur en O ₂ dissous < 3 mg/l	
Volumes d'eau de temps de pluie non traitée rejetés aux milieux en moyenne sur les 3 dernières années	Mm3	11,89 Mm3 déversés en moyenne entre 2008 et 2010	8 M m3 en moyenne entre 2018 et 2020	7 M m3 en moyenne entre 2028 et 2030
Superficie de zones humides gérées de manière durable	ha		1 000 ha en 2020	3 000 ha
Nombre d'arrêtés de déversement d'effluents d'établissements (industriels ou artisanaux) au réseau de collecte des eaux usées	nombre arrêtés	147 arrêtés et conventions seules	250 en 2020	300

AXE 3 : Affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de la Communauté urbaine de Bordeaux en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers

Indicateur proposé	unité	valeur 2010	valeur cible intermédiaire	valeur cible 2030
Taux de satisfaction des usagers : - qualité des services - prix des services	%	77% (baromètre d'agglomération)	85 % en 2020	90%
Taux global de réclamation pour le service de l'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux	/ 1000 abonnés	réclamations reçues par l'exploitant : 64,6 pour 1000	En 2020 : maximum 50 réclamations pour 1000 abonnés	
Taux global de réclamation pour le service de l'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux	/ 1000 abonnés	réclamations reçues par l'exploitant : 16,3 pour 1000	En 2020 : maximum 14 réclamations pour 1 000 abonnés	
Taux de réclamations écrites pour le service de l'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux	/ 1000 abonnés	réclamations écrites envoyées à l'exploitant : 11,9 pour 1000	En 2020 : maximum 10 réclamations pour 1000 abonnés	
Taux de réclamations écrites pour le service de l'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux	/ 1000 abonnés	réclamations écrites envoyées à l'exploitant : 8,82 pour 1000	En 2020 : maximum 8 réclamations pour 1 000 abonnés	
Nombre d'équivalents temps plein consacrés au contrôle de l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement		2 ETP pour l'eau 2 ETP pour l'assainissement	Dès 2012, 5 ETP pour l'eau et 5 ETP pour l'assainissement	

AXE 4 : Développer une gouvernance de l'eau partagée

Indicateur proposé	unité	valeur 2010	valeur cible intermédiaire	valeur cible 2030
Instance de gouvernance élargie			mise en place en 2012	
Nombre de conventions d'approvisionnement en eau potable signées selon les principes de solidarité territoriale actés dans la délibération Nouvelles Ressources		1 convention signée	13 conventions signées en 2020	
Nombre de visites de sites dédiés à l'eau et à l'assainissement		3 440 visites de sites + 2 000 visites lors des journées du patrimoine	8 000 visites en 2020	10 000 visites

AXE 5 : Donner à l'eau sa place dans les projets urbains

Indicateur proposé	unité	valeur 2010	valeur cible
Nombre de formations et d'échanges par an avec les acteurs de la ville		0 formations	en 2020, 10 formations et temps d'échange par an 12 formations et temps d'échange par an
Nombre de plaintes pour inondations par temps de pluie en moyenne sur les 3 dernières années		206 plaintes pour inondations à l'exploitant en moyenne entre 2008 et 2010	155 plaintes en moyenne entre 2018 et 2020 120 plaintes en moyenne entre 2028 et 2030